



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU VENDREDI 30 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt six, le trente janvier à 17 heures 45, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 22 janvier 2026 se sont réunis au siège de Cœur Côte Fleurie, 12 rue Robert Fossorier - Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER Président.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de membres présents : 32

Nombre de votants : 33

PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1er Vice-Président, David MULLER 2ème Vice-Président, Sylvie DE GAETANO 3ème Vice-Présidente, François PEDRONO 4ème Vice-Président, Chhun-Na LENGART 5ème Vice-Présidente, Michel CHEVALLIER 6ème Vice-Président, Jacques MARIE 7ème Vice-Président, Yves LEMONNIER 8ème Vice-Président, Régine CURZYDLO 10ème Vice-Présidente, Françoise LEFRANC 11ème Vice-Présidente, Rebecca BABILOTTE, Claude BENOIST, Christine BONNIEUX, Véronique BOURNE, Patrice BRIERE, Jean-Michel BROGNIEZ, Guillaume CAPARD, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Stéphanie FRESNAIS, Florence GALERANT, Emmanuelle HONOREZ-BRULE, Fabienne LOUIS, Delphine PANDO, Didier PAPELOUX, David REVERT, Patrice ROBERT, Louis RONSSIN, Ihsane ROUX, Hervé VAN COLEN, Dominique VAUTIER, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE

ABSENTS :

Jean-Guillaume d'ORNANO, Olivier GUERIN, Emmanuel LAUSSINOTTE, Patricia NOGUET, Didier QUENOUILLE, Evelyne RENAULT, Michel THOMASSON

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Philippe LANGLOIS, pouvoir à Ihsane ROUX, Marie-France NUDD-MITCHELL, pouvoir à François PEDRONO

Madame Ihsane ROUX est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°D007_300126

**PROGRAMME MIEUX MANGER POUR TOUS - Passation d'une convention avec l'Association d'Education populaire pour l'aide à l'Enfance et à l'Adolescence située à Deauville pour la mise à disposition de la cuisine pédagogique du lycée professionnel Saint Joseph
Autorisation**

La Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie, en lien avec son Projet Alimentaire Territorial (PAT) et son Contrat Local de Santé (CLS), a mis en place un accompagnement à destination de familles précaires et femmes enceintes, afin de les sensibiliser de façon pérenne à une alimentation locale et durable par le prisme de la santé via l'alimentation.

Ainsi, la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie a été lauréate, fin 2024, de l'Appel à Projet « Mieux Manger Pour Tous » et bénéficie ainsi d'une subvention d'un montant de 15 000€, permettant de déployer les paniers solidaires sur le territoire. Cette somme prend ainsi en compte 100% des dépenses de fonctionnement.

La Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie, en partenariat avec les CCAS et Communes de son territoire, le Jardin « Graine en Main », atelier chantier d'insertion en maraîchage biologique situé à Etainhus et la Ferme du Thenney située 1328, Chemin de la Haute-Rue à Saint-Pierre-Azif, souhaitent poursuivre cette année les livraisons de paniers légumes bio et locaux disponibles à moindre coût à destination de 30 foyers en situation de précarité.

Ainsi, 30 paniers maximum pourront être livrés en 2026, toutes les 2 semaines, au lycée professionnel Saint-Joseph à Deauville ou dans un CCAS.

Ces livraisons seront accompagnées d'un atelier cuisine mensuel organisé au lycée professionnel Saint-Joseph à Deauville, possédant une cuisine pédagogique afin d'apporter aux familles des outils pour cuisiner des repas sains et simples. En complément de ces ateliers, des visites pédagogiques à la Ferme du Thenney, seront organisées une à deux fois par an.

Il convient donc de passer une convention entre l'Association d'Éducation populaire pour l'aide à l'Enfance et à l'Adolescence, dont le siège social se situe au 145 Avenue de la République à Deauville, représentée par sa Présidente Mme Anne d'Ornano et la Communauté de Communes afin d'établir les modalités de mise à disposition de la cuisine pédagogique du lycée professionnel susmentionné. Les locaux sont mis à disposition avec une contrepartie de 100 € par atelier de cuisine.

Suite au Bureau des Maires réuni le 16 janvier dernier, il est demandé au Conseil de bien vouloir :

- autoriser la passation d'une convention, entre l'EPCI et l'Association d'Éducation populaire, pour l'aide à l'Enfance et à l'Adolescence ;
- habilitier son Président, ou le Vice-Président le représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Le Conseil est invité à en délibérer

Le Conseil Communautaire

Après en avoir délibéré

Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Ne prend pas part au vote : 1

Madame Véronique BOURNE

AUTORISE la passation d'une convention, entre la Communauté de Communes et l'Association d'Éducation populaire, pour l'aide à l'Enfance et à l'Adolescence, dont le siège social se situe au 145 Avenue de la République à Deauville, représentée par sa Présidente Mme Anne d'Ornano, pour la mise à disposition de la cuisine pédagogique du lycée professionnel Saint Joseph, en contrepartie d'une rémunération de 100 € par atelier de cuisine.

HABILITE son Président, ou le Vice-Président le représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Le Président :

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

Communauté
de Communes
Coeur Côte Fleurie

12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcoteleurie.org

coeurcoteleurie.org



Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État



Ihsane ROUX
Secrétaire de séance

POUR EXTRAIT CONFORME

Signé électroniquement par : Philippe AUGIER
Date de signature : 05/02/2026
Qualité : Président



Philippe AUGIER
Président

**Communauté
de Communes
Coeur Côte Fleurie**
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org

f in    

Bénerville-sur-Mer | Blonville-sur-Mer | Deauville | Saint-Arnoult
Saint-Gatien-des-Bois | Saint-Pierre-Azif | Touques | Tourgeville
Trouville-sur-Mer | Vauville | Villers-sur-Mer | Villerville

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le 11/02/2026



ID : 014-241400415-20260209-D007_300126-DE